

nécessaire à la maritante de celle de S. Nicolas, sur des copies,
 Noël angélique marie Deleau, marchand de cette paroisse, et
 pierre François Bernard Blanchet m^e tailleur de habits, de
 celle de St. Michel, lesquels nous ont été légalement reconnus
 le 25 Mars, les habits, et les domicilez de leurs parties sont
 au 2^e marquant de marcante auant de laire ne savons de
 calibres potier Dullet Roy Deleau

L'Oratoire

J. Mathelin
 Doct. Soc. Sorb. curé

M.
 fidel Noulier et
 Victoire angélique fi.
 Lucas

L'an mil Sept cent quatre vingt six le deux jullet après
 la publication d'un ban de futur mariage avec l'exposant de la
 dépense des deux parties fait le neuf sans opposition, tout de
 cette l'ère au la ville de St. Nicolas de cette paroisse, comme il paroit
 par le cost fol. de M. l'abbé curé de St. Nicolas, l'acte fidel
 boulier menisier fils âgé de quatre huit ans de St. Robert
 François et jeune traversé dequint vier de St. Pierre de la
 dite paroisse S. Nicolas de la dite, et Victoire angélique François
 une fille âgée de quatre ans et des michel et de Gene
 vros après l'écriture de nous de cette paroisse, qui est de jurer
 des deux parties sous le dit de St. Nicolas, m^e Jean de la gresse
 vic. gen. qui parcellant le dit mariage par del futur
 maricante, lesquelles juridiction est de huit de ce nous
 requerrant à ce que nous venons à la marquer unstant de
 défaut de consentement des deux parties ou en mort, et
 soumettant à tout ce a quoi ce dit futur gouvern. d'après
 laquelle donation et justification d'après par la requerrant
 et par le huit per grison, accompagné de M. Dion l'abbé curé
 de St. Georges, v^e du nommé le marié, qui soufigne de l'acte au
 thologie de St. Nicolas, mais on ne s'agit de St. Nicolas curé de St. Georges
 en l'acte de la dite l'ère de nos promesses et cons entement michel
 de mariage et de St. Nicolas de la dite, et on s'agit de la présente
 et consentant noté François boulier père au maricant et
 encore la présente comme témoin et Gilles qui l'ont jure
 François de la dite, M^e menisier, son deux de la dite paroisse de
 S. Nicolas de la dite, les jachin Joseph Louis père de la
 maricante de celle de St. Nicolas et de Laurent benoit de la
 d'auin à la maricante de cette paroisse, lesquels nous ont
 été légalement reconnus sur l'âge, le domicile, les domicilez et
 croient en l'acte de l'ère et ont été légalement reconnus de la maricante
 auant de laire ne savons de

victoire Dullet

houliet

de France
 Joseph Lucas fera ainsⁱ Laurent Bonvoit de la dite

J. Mathelin
 Doct. Soc. Sorb. curé

L'acte de mariage de
 B.
 noble aimable Du
 they

L'an mil sept cent quatre vingt six le deux jullet jovicair
 St. Georges ai baptisé une fille née le jour précédent a trois heures de la
 d'un légitime mariage de pierre François they l'ordonné
 mineur de la dite aimable josphé sel l'acte de cette paroisse
 a laquelle on a imposé le nom d'Emilie aimable Suzanne le
 parrain Antoine nicolas noël et parrain Lamarcine Emilie
 guillaume josphé marchand époux de Charlotte François josphé
 marquis de la dite de cette paroisse qui ont signé avec nous
 le père a déclaré ne savoir rien NOËL

Marc Chand et Louvrisse

J. B. D'henri vic. de
 St. Georges

B.
 hypolite Emilie Jos.
 Bras

L'an mil sept cent quatre vingt six le vingt trois
 juillet je vicair de St. Georges ai baptisé une fille née
 le même jour à quatre heures du matin la légitime mariage
 de Joseph Hypolite Bras m^d et de Marie Anne guillaume
 Joseph Druin habitante de cette paroisse, à la quelle on a
 imposé les noms d'Hypolite et de Emilie Joseph. Le parrain
 Xavier l'huart Joseph Marchand de la paroisse de St. Nicolas
 sur les fossés, la marraine Marie Jeanne Joseph Loquet
 épouse de pierre Etienne Florentin Debure de cette paroisse
 qui ont signé avec nous ainsi que le père J. Loquet
 Marchand bras J. P. Rambure vic.
 de St. Georges

B.
 Maurice ant. Jos.
 Bric

L'an mil sept cent quatre vingt six le vingt quatre juillet
 je vicair de St. Georges ai baptisé un garçon né le même jour
 à quatre heures du matin la légitime mariage d'Antoine
 Augustin Joseph Bise m^d. Cochartier et d'Henriette Charlotte
 Joseph Godard de cette paroisse au quel on a imposé les noms
 de Maurice Antoine Joseph. Le parrain Maurice Duché la
 marraine Augustine Joseph Elizabeth Bise l'abbé de la dite